

Visa de Mme la Directrice générale f.f.

PROJET DE DELIBERATION – CONSEIL COMMUNAL DU 16 DECEMBRE 2019.

SEANCE PUBLIQUE

N°00- ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL – Ecole communale Geron – Projet d'établissement 2019/2022 - Approbation.

LE CONSEIL,

Vu le Décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement et les structures propres à les atteindre ainsi que ses modifications ultérieures;

Vu le Décret du 19 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre du plan de pilotage des établissements scolaires ;

Considérant que le projet d'établissement des écoles communales doit être revu, sur base des dispositions qui intégrées dans le plan de pilotage ;

Attendu que la Direction de l'école communale Geron a dû s'investir dans les nouvelles missions liées à l'élaboration du plan de pilotage et a ainsi amender son projet d'établissement;

Attendu que le projet d'établissement 2019/2022 de l'école communale Geron a été soumis d'une part au Conseil de participation en date du 12 juin 2019 et, d'autre part, à la Commission Paritaire Locale (COPALOC) en sa séance du 14 novembre 2019 ;

Attendu que l'avis rendu par ces deux assemblées est, unanimement, favorable ;

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Considérant que ce projet d'établissement a été présenté au Collège communal en sa séance 3 décembre 2019 en vue d'être soumis au Conseil communal ;

Vu l'avis émis par la Section de Madame BELLY, Echevine, en sa séance du 4 décembre 2019;

Par * voix contre * et * abstentions,

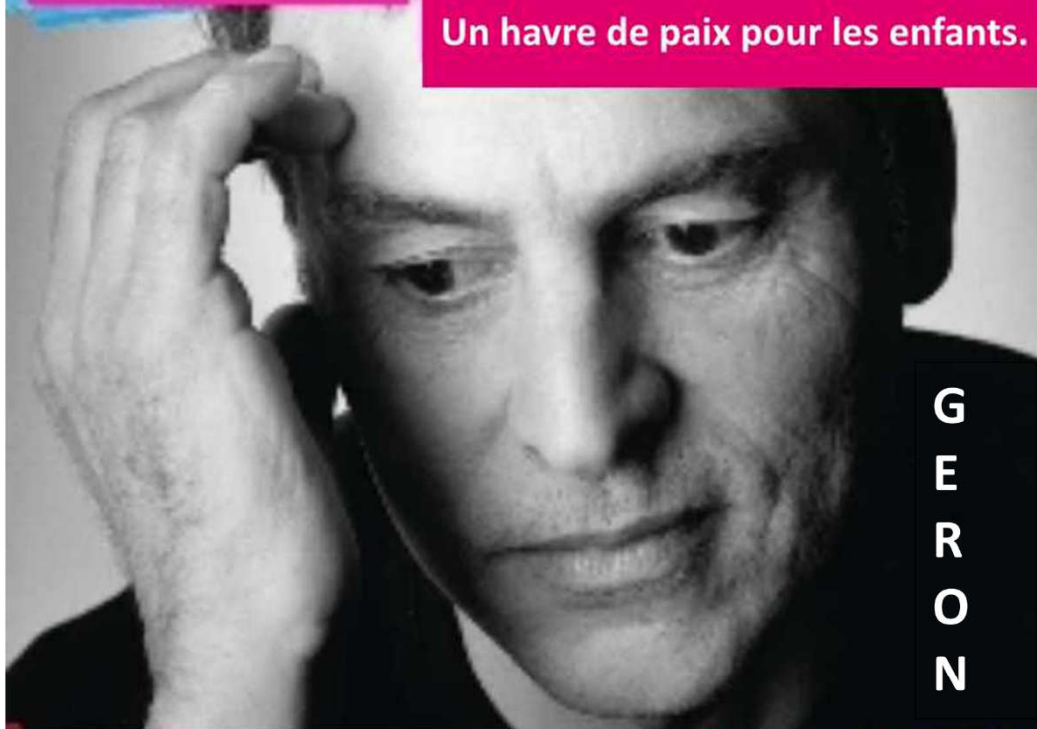
APPROUVE :

Le projet d'établissement d'enseignement fondamental ordinaire de l'école communale Geron 2019/2022.

Ecole

Pierre Rapsat

Un havre de paix pour les enfants.



G
E
R
O
N



projet

2019-2022

d'établissement

Projet d'établissement

Ce document a été réalisé par l'équipe pédagogique avec la Direction approuvé par le Conseil de Participation, la CoPaLoc et validé par le Conseil Communal le

Ce projet représente le contrat liant les familles et l'école. En inscrivant leur(s) enfant(s) dans notre établissement, les parents en acceptent les choix pédagogiques et les actions concrètes tels que définis dans ce projet d'établissement.

Actions spécifiques à l'Ecole communale Pierre Rapsat GERON

♥ L'ECOLE INSTRUIT : organisation et suivi des apprentissages.

Nos intentions dans le respect des directives communales et des programmes.

- Constitution d'une bibliothèque avec prêt de livres afin de promouvoir la lecture.
Partage de la lecture :
 - en maternelle, avec la venue de personnes extérieures venant raconter ou lire des histoires ;
 - Visite du Bibliobus à partir de janvier 2019 ;
 - pour tous, et ce dans le but d'accentuer l'importance donnée à la lecture, des visites à la bibliothèque communale (son fonctionnement, rencontre avec les bibliothécaires, choix de livres plus vaste, ...)
- Collaboration active avec les Académies de la Ville. Heures hebdomadaires de musique, de théâtre. Une collaboration avec l'Académie des Beaux-Arts est en construction concernant l'implantation de Geron
- . Pierre Rapsat GERON devrait devenir officiellement une école culturelle comme l'implantation Pierre Rapsat Stembert.
- Constitution d'une banque de données entre les enseignants.
- Favoriser la collaboration entre les enseignants de maternelle afin de tendre vers une continuité effective.
- Utilisation de tableaux interactifs dans toutes les classes maternelles.

♥ L'ECOLE CONTRIBUE.

- Communication aux enfants et aux parents quant à leurs obligations respectives.
- Constitution de règlements propres à l'établissement et adaptés à tous.
- Constitution de règlements de classes adaptés à l'âge des enfants.
- Apprentissage à la citoyenneté (respect d'autrui, utilisation d'un langage approprié, prise de conscience de ses droits MAIS aussi de ses devoirs, ...).
- Sensibilisation à la pollution et aux tris des déchets (animation, visites pédagogiques, ...)

♥ L'ECOLE EXPERIMENTE.

Interaction du groupe classe avec des acteurs de la vie sociale dans son cadre de vie.

- Découverte du monde qui nous entoure ainsi que de soi-même par :
 - des activités scientifiques (visites de musées,...), sportives, de sensibilisation au respect de l'environnement (promenades citoyennes pour ramasser certains déchets, ...)

- Echanges avec des associations locales, des institutions (musées, bibliothèque, théâtre, cinéma,...) d'autres écoles, des groupes de cultures différentes, des personnes ressources (parents, bénévoles, artistes, médecins, avocats, ...).
- **Conformément à l'art 67 du décret mission**, l'équipe pédagogique s'engage à examiner au cas par cas chaque demande d'intégration et à mettre en place toutes les conditions nécessaires pour en assurer les chances de réussite.
- Un dossier comportant les modalités pratiques est en projet.

Le projet d'établissement plus en détails.

1) Priorités.

Poursuivre le travail entamé au niveau de la lecture. Après les deux journées de formation, poursuivre la collaboration, la continuité et les échanges de la M1 à la M3. Développer la concertation se rapportant aux référents de lecture
Concernant l'axe culturel, nous allons développer les collaborations avec les deux Académies de la Ville à savoir celle de musique et celle de dessin.

2) Elaborer des plans d'actions.

Mettre tout en œuvre pour obtenir des cours de musique et/ou de dessin et/ou de théâtre dans l'implantation de Geron.
Concernant la lecture, le but est de mettre en place une étroite collaboration entre les enseignants afin d'obtenir une continuité dans cette matière. Construction d'outils au service de l'apprentissage de la lecture. Le but final étant de préparer les enfants à devenir de vrais lecteurs au fil de leur scolarité.

3) Les valeurs et les priorités de WBE.

a) La lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire.

Des dispositions sont en place et fonctionnent. Il n'y a donc pas lieu pour le moment d'apporter des changements ; il convient de continuer à être attentifs et de réagir comme à l'accoutumée.

b) Les initiatives prises en matière d'animation culturelle¹, d'éducation à la citoyenneté², aux médias³, à la santé⁴, à l'environnement⁵, de promotion des activités sportives⁶, d'éveil à la créativité⁷...

- 1) Nous poursuivons nos collaborations avec les différents acteurs culturels de la Ville. Concrètement, les enfants jouissent en moyenne de deux spectacles culturels chaque année. Les nouveaux projets apporteront, comme décrit ci-dessus, une approche sérieuse de la musique, du théâtre et du dessin.
- 2) Le fait que les enseignants veillent à sensibiliser les enfants de façon constante aux valeurs citoyennes nous semble suffisant et de toute façon, nous ne saurions faire plus sans nous perdre dans de multiples projets. Se disperser étant le meilleur moyen pour n'aboutir dans rien.
- 3) Toutes nos classes sont équipées de TBI.
- 4) Pour ce faire, nous collaborons avec le PSE. Une fois tous les deux ans, nous suivons une formation sur les premiers soins. Les formateurs étant des pompiers, le sérieux est donc assuré.
- 5) Un potager est envisagé à moyen terme.

6) L'établissement bénéficie, comme partout, d'heures de psychomotricité. Là aussi, nous ne saurions faire beaucoup plus sous peine de nous disperser. Il va de soi que la porte est ouverte pour toute opportunité sérieuse.

7) Notre projet d'école culturelle susmentionné apporte une réponse claire.

c) Les choix pédagogiques et actions prioritaires mis en œuvre pour favoriser l'accueil d'élèves à besoins spécifiques, les mesures favorisant la communication entre l'élève, les parents et le personnel enseignant, les modalités d'organisation de l'année complémentaire, les moyens mis en œuvre pour faciliter la transition entre les deux dernières années de l'enseignement primaire et le premier degré de l'enseignement secondaire, les mesures entreprises pour assurer la continuité d'un niveau scolaire à l'autre, les démarches entreprises pour faciliter le soutien et la réussite des élèves en difficultés d'apprentissage.

Outre le fait que tout ce qui est écrit et décrit ci-dessus répond d'ores et déjà à nombre de questions, nous n'avons pas attendu pour mettre en place des plans d'actions répondant à ce grand point c.

Chaque fois que nous avons accueilli des enfants à besoin spécifiques, nous avons tout mis en œuvre avec les moyens du bord pour mettre ces derniers dans des conditions optimales. Les enseignants concernés ont toujours fait preuve d'un grand dévouement. Je ne vois pas ce que nous pourrions faire de plus avec les moyens qui sont les nôtres. Je sais que mes enseignants répondront toujours présents.

Toute année complémentaire fait l'objet de nombreuses concertations entre les différents acteurs : les parents, les enseignants, la direction. La décision finale est systématiquement et uniquement prise pour le bien de l'enfant. De plus, durant toute l'année, nous tentons de ne pas en arriver là avec certains enfants. C'est dire si nous n'attendons pas la fin d'année pour réagir. Encore une fois, les enseignants donnent le maximum.

Généralités

Formations des enseignants

- Les formations sur base volontaire
 - ✓ Les enseignants peuvent s'inscrire librement aux modules de formation. Le remplacement est de manière interne ou externe.
 - ✓ Ces formations ont pour objectif d permettre à chacun d'évoluer dans sa pratique Professionnelle selon l'intérêt de chacun mais surtout en cohérence avec les choix de l'équipe cadre du projet d'établissement.
- Les formations obligatoires
 - ✓ 2 journées de formation par année scolaire : le thème de ces formations est choisi en équipe.

Ce projet d'établissement est élaboré en fonction :

- Du Décret du 11/07/2002 : organisation des formations en cours de carrière
- Du Décret du 29/05/1959 : Le Pacte scolaire : loi modifiant certaines dispositions de la législation de

l'enseignement

- Du décret du 14/03/1995 : décret relatif à la promotion d'une école de la réussite dans l'enseignement Fondamental
- Du Décret du 24 juillet 1997 : décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et
- Du Décret du 30 avril 2009 : Décret organisant un encadrement différencié ...
- Du projet éducatif et pédagogique du P.O.